

Solutions épargne salariale et retraite pour les entreprises de la Métallurgie

➡ Quels avantages ?

	Offre classique Harmonie Mutuelle	Offre CCN Métallurgie jusqu'à 10 salariés	Offre CCN Métallurgie plus de 10 salariés
Frais d'entrée	1,50 %	0,70 %	0,70 %
Forfait annuel entreprise (HT) pour les entreprises	199 €	150 €	175 €
Frais annuels de tenue de compte par salarié (HT)	selon la taille de l'entreprise	Offert	15 €/salarié

➡ Pourquoi mettre en place votre épargne salariale avec Harmonie Mutuelle ?

- Expertise de notre partenaire AMUNDI reconnue par vos partenaires sociaux ;
- Accompagnement personnalisé pour vous et également pour vos salariés ;
- Espace client intuitif pour réaliser et suivre les opérations pour vos salariés ;
- Supports d'investissement performants ;
- Solution simple pour les TPE.

➡ Des performances qui parlent d'elles-mêmes

En 2025*, nos fonds ont enregistré des performances solides :

* Tout placement financier comporte un risque de perte en capital. Il peut évoluer à la hausse ou à la baisse en fonction des fluctuations des marchés financiers. Cet investissement peut entraîner une perte en capital pour l'assuré. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des résultats futurs.

21,43 %

sur notre fonds
**VYV Multi
Action Euro**

10,40 %

sur notre fonds
**Amundi Label
Équilibre Solidaire**

6,23 %

sur notre fonds
**VYV Allocation
Flexible**

17,20 %

sur notre fonds
**Amundi
Actions PME**

GRUPE
vyv

 **épargne salariale**

Les offres **Épargne Salariale & Retraite** et PER entreprise obligatoire sont des produits d'épargne et retraite collectifs conçus et proposés par le groupe VYV dont Harmonie Mutuelle est l'une des mutuelles fondatrices. Grâce à ses solutions, le Groupe VYV affirme son rôle d'entrepreneur du mieux vivre et permet à chacune de ses mutuelles membres de renforcer la relation qui les lie à leurs entreprises clientes.

Harmonie Mutuelle distribue l'offre **VYV Épargne Salariale** en partenariat avec Amundi ESR et l'offre VYV PER entreprise obligatoire en partenariat avec Crédit Agricole assurances.

VYV PROTECTION AVENIR, Société par actions simplifiée au capital de 9 500 000 € et immatriculée à l'ORIAS sous le numéro 19008179, soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, 4 place de Budapest, CS 92459, 75436 Paris cedex 09. - Siège social : 3, square Max-Hymans - 75015 Paris. RCS Paris 853 494 722. .

Amundi ESR, Société Anonyme au capital de 24 000 000 €, est une entreprise d'investissement de droit français, agréée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel, mandataire non exclusif en opérations de banque et en services de paiement et mandataire d'intermédiaire d'assurance, immatriculée à l'ORIAS sous le numéro 16006295 et sous le numéro 433 221 074 au RCS de Paris - Siège social est 91-93 boulevard Pasteur - 75015 Paris.

CREDIT AGRICOLE ASSURANCES RETRAITE, Fonds de retraite professionnelle supplémentaire régi par le code des assurances, filiale de Crédit Agricole Assurances - S.A. au capital de 319 116 250 €. RCS Paris 905 383 667. Siège social : 16-18 boulevard de Vaugirard 75015 Paris.

HARMONIE MUTUELLE, Mutuelle soumise aux dispositions du livre II du Code de la Mutualité, immatriculée au répertoire Siren sous le numéro Siren 538 518 473. Numéro LEI 969500JLU5ZH89G4TD57. Siège social : 143, rue Blomet - 75015 Paris.